



A partir du 28 février 2017, tous les CUI qui termineront leur contrat seront renvoyés au chômage. Ces AVS ont pourtant 2 ans d'expérience de terrain, et une formation théorique qui se déroule en ce moment.

**Arrêt des recrutements des AVS/ AESH en Seine-Saint-Denis :
Nous ne pouvons pas laisser passer sans réagir !
Tous ensemble, nous pouvons obtenir les crédits nécessaires**

À l'occasion de la Conférence nationale du Handicap, en Mai 2016, le président de la République annonçait la création de 32 000 postes d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). La transformation des CUI (sur mission d'AVS) en emploi d'AESH allait pour nous dans le sens de notre demande de création d'emplois pérennes :

- ▶ Les CUI sont des contrats de droit privé d'un an, renouvelables une seule fois.
- ▶ Les AESH sont des contrats de droit public d'un an, renouvelables 6 fois, transformables en CDI au bout des 6 ans.

Cela permet aux enfants accompagnés de continuer leur scolarité avec la même AVS et de ne pas en changer tous les 24 mois... Donc, d'avoir des personnels en voie de professionnalisation.

Le recrutement des AESH a réellement commencé à la rentrée de septembre 2016.

Tous les CUI sur mission d'AVS, en fin de contrat, ont pu candidater sur ces postes. Les CUI actuels sont par ailleurs en formation (enfin !), pour un complément théorique à leur expérience de 2 ans sur le terrain.

Cependant, le recrutement des AESH s'est brutalement arrêté au 28/02/2017 car les 432 ETP (postes) attribués à la Seine-Saint-Denis ont tous été utilisés. Il n'y a plus, actuellement, de possibilité de recrutement.

Les personnels en CUI, qui ont développé des compétences au service des élèves et de l'école, dont la plupart sont en formation en ce moment, mais dont le contrat s'arrête après le 28/02 sont exclus de cette transformation et repartent au chômage !

Les enfants qu'ils accompagnaient vont se retrouver sans AVS ou devoir reprendre leurs marques avec une nouvelle personne embauchée en CUI qui découvrira la fonction d'AVS.
Cette situation n'est pas acceptable.

Actuellement, c'est déjà une centaine d'élèves notifiés par la MDPH qui ne bénéficient pas d'accompagnement individualisé !

Nous ne pouvons pas accepter de laisser repartir au chômage des personnels qui se sont formés à leur mission d'AVS, alors que les besoins ne sont pas satisfaits.

Les enfants ont besoin d'être accompagnés par des personnels qui les connaissent et qu'ils reconnaissent.

Enfin, nos collègues référents-handicap et CASEH (conseillers à la scolarisation des enfants handicapés) ont injonction de laisser partir les CUI qu'ils ont accompagnés et formés pendant deux ans... et de recruter de nouveaux CUI en reprenant tout à zéro... alors même que les CUI qui ont terminé leur contrat entre septembre et février ont pu devenir AESH. C'est une régression insupportable.

Aussi, AVS, enseignants et directeurs-trices, référents et CASEH, parents d'élèves... réclamons ensemble, pour notre département, les crédits AESH nécessaires à la pérennisation des AVS.

**Rassemblement le jeudi 30 mars de 11 h 45 à 13 h 45
devant la DSDEN de Seine-Saint-Denis**

Tous ensemble, obtenons les crédits AESH nécessaires à notre département !